



Cabinet de recouvrement MCS

Par **alexia901**, le **14/12/2016** à **16:25**

Bonjour, rnrtout d'abord je ne sais pas si je poste ma question au bon endroit et je m'en excuse.rnrnJe vous expose mon souci, en 2013 j'ai créé une entreprise en tant qu'auto entrepreneur, j'ai donc ouvert un compte pro à la banque populaire et ils m'ont accordés un crédit. En 2014 j'ai déménagé et je leur ai signifié mon déménagement mais ils n'ont pas changé l'adresse.rnrnen 2015 j'ai dû fermer cette entreprise peu rentable. j'ai continué à rembourser un temps mes mensualités de crédit jusqu'à ce que je ne puisse plus les honorer pour des raisons financières.rnje n'ai reçu aucun courrier de leur part, décembre 2016, je suis contactée par MCS groupe qui me réclame 1638€ pour mon découvert à la banque populaire, en fait ils ont continué à prélever le prêt sur le compte, sachant, que je n'avais pas de découvert autorisé. Devant l'instance du cabinet de recouvrement, j'ai contacté la banque, qui m'a signifié que mon dossier avait été cédé à MCS groupe.rnrnSeulement, mon compte est toujours à découvert chez eux, d'une part, la société mcs me réclame des règlements, mais ne me fournit aucun justificatif concernant cette somme que je dois ? rnrnmerci de m'éclairer car j'ai peur de payer mcs mais que mon compte soit toujours débiteur ? De plus malgré mes demandes de documents auxquelles ils ne donnent pas suite ils m'appellent plusieurs fois par jour ?rnrnque dois-je faire ?

Par **Visiteur**, le **14/12/2016** à **19:45**

Bjr,rnLevprêt est donc terminé ?rnMcs dispose-t-elle d'un titre exécutoire ?rnC'est ce que vous devez leur demander et si non, ne bougez pas.rnPour le compte débiteur, renseignez vous auprès de BP pour savoir s'il est encore existant Ou PAS rnrnET SI VOUS DECIDEZ DE VERSER, C'EST SUR CE COMPTE

Par **alexia901**, le **14/12/2016** à **20:49**

Le prêt à bien été prélevé. Quand j'ai contacté la bp, ils ont bien retrouvé le compte avec le découvert donc il n'a pas été clôturé. Je viens d'envoyer un mail à mcs pour leur demander le titre exécutoire, mais j'ai peur d'être fiché banque de France ou je sais pas de voir les huissiers arriver. rnMerci en tout cas de votre réponse

Par **chaber**, le **15/12/2016** à **07:00**

bonjourrrn[citation]en 2015 j'ai dû fermer cette entreprise peu rentable. j'ai continué à rembourser un temps mes mensualités de crédit jusqu'à ce que je ne puisse plus les honorer pour des raisons financières[/citation]de quand date votre dernier règlement?rrn[citation]Mcs dispose-t-elle d'un titre exécutoire ? [/citation]question absurderrrnun titre exécutoire peut être demandé dans les 2 ans à compter du dernier versement.rnrnA ce jour la dette est réelle et la réclamation justifiée se fait à ce jour à l'amiable.rnrnOu vous la payer ou le créancier demandera un titre exécutoire qui sera valable 10 ans

Par **alexia901**, le **15/12/2016** à **19:03**

Bonsoir rnEn fait ils ont prélevé les échéances du prêt sur le compte le mettant ainsi à découvert. Le dernier versement que j'ai fait sur ce compte doit dater de 2014 à vérifier. Ce que je demande surtout c'est un justificatif des sommes demandées je veux être sûre que ça couvre cette detterrnMerci de votre réponse

Par **chaber**, le **15/12/2016** à **19:14**

[citation] Le dernier versement que j'ai fait sur ce compte doit dater de 2014 à vérifier [/citation]pour discuter sur la validité de la réclamation c'est le plus important. Il est nécessaire d'avoir des dates précisesrrnPour un découvert de plus de 3 mois la banque aurait dû proposer un prêt

Par **alexia901**, le **15/12/2016** à **19:23**

Le problème c'est que je ne recevais plus de courrier ou relevé de leur part vu que le changement d'adresse demandé dès le début n'a jamais été fait. J'ai demandé à la bp des relevés de 2014/2015 mais rien reçu à ce jour. Merci du temps pris à me répondre

Par **alexia901**, le **24/12/2016** à **12:08**

Bonjour
Je reviens vers vous concernant mon souci avec mcs. Après l'envoi d'une lettre recommandée leur demandant de l'ensemble du dossier qu'ils ont sur ma dette. J'ai reçu un mail de leur part stipulant que je suis redevable de 1638€. Mais aucun justificatif ??
Ce jour je reçois un recommandé de mcs avec une entête banque populaire sans logo. Qui stipule que mon compte a été clôturé. Que la déchéance du contrat de prêt est intervenue de plein droit (fin de prêt juillet 2016). Et que je suis redevable de la somme de 413.33€. Du coup je comprend plus rien. Mais dans aucun des courriers je n'ai de justificatifs ?? Merci de vos renseignements et passez de joyeuses fêtes

Par **alexia901**, le **02/01/2017** à **20:31**

bonjour
Tout d'abord meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année
Je me permets de remonter mon post pour savoir comment je dois m'y prendre régler cette somme de 430 € sans justificatif ou leur renvoyer un courrier leur demandant à nouveau ces documents ???
Merci d'avance

Par **alexia901**, le **12/01/2017** à **16:20**

bonjour,
je reviens vers vous car j'ai eu quelques éléments de la part du MCS. Je reçois par mail ce jour les copies :
* d'un courrier envoyé en recommandé me disant que mon compte chèque est débiteur de -1506.83€
* un courrier sans entête envoyé en AR du 02/08/2016 du contentieux de la banque populaire mentionnant les sommes exigibles à savoir : solde débiteur du compte 368.93€ // termes impayés du prêt du 24/11/2014 au 25/06/2016 = 1197.00€ // frais de correspondance 62.40€.
Par contre je n'ai pas reçu de relevé mais il semblerait que la première échéance non réglée date de novembre 2014 ?
MERCI de m'éclairer que dois-je faire, l'ufc que choisir me conseille de saisir le médiateur de la banque populaire

Par **Titi29300**, le **02/06/2025** à **13:22**

Bonjour moi aussi le même problème il n'arrête pas de m'appeler je leur demande les justificatifs mais toujours rien mon appel aujourd'hui et tant que je n'aurai rien reçu de leur part aucun remboursement ne sera effectué car pour moi ma dette est remboursée depuis longtemps bonne journée